

Document à remplir pour obtenir une carte de sortie

- Tout enfant de la 1^{ère} maternelle à la 6^{ème} primaire non accompagné d'un adulte doit être en possession de sa carte de sortie.
- Cette carte est valable jusqu'au 07 septembre 2018 inclus.
- La première carte de sortie est offerte par l'école. En cas de perte, une nouvelle carte de sortie sera payante au prix de 2 euros.

Cochez la case correspondante

- L'élève peut sortir seul de l'école
- L'élève sort toujours accompagné par un élève du primaire ou du secondaire

Je soussigné responsable légal de l'élève

Nom et Prénom de l'enfant Classe

L'autorise à quitter le collège

◇ 12H25 Le mercredi

◇ 15H40 Le lundi, jeudi, vendredi

◇ 15h20 le mardi

JOINDRE UNE PHOTO DE L'ENFANT (petit format), SVP

Date et signature :